

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 31 janvier 2023
Date de l'affichage : 31 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 42 + 3 supplés + 8 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE (2023 à 2035)

Numéro de la Délibération : 080223-DC-4

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Francis CHABLE, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Francis CHABLE par Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Alain DUCLERCQ par Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Marc VIRION.
- Mme Françoise TESTART par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

**OBJET : ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
THELLOISE (2023 à 2035)**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5214-1 et L 5216-1 ;
- La Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 230622-DC-93 du 23 juin 2022 portant création d'un comité de pilotage ;
- Les deux réunions de comités de pilotage des 22 septembre 2022 et 9 janvier 2023 ;
- La présentation en Conférence des Maires en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant :

- Que le Projet de Territoire est un document cadre d'orientations politiques qui s'inscrit dans une démarche prospective à moyen et long terme ;
- Que le Projet de Territoire définit les axes de développement et les grands enjeux du territoire, autrement dit, il sert à fixer un cap aux politiques publiques menées et à conduire par notre intercommunalité ;
- Que le Projet de Territoire de la CC Thelloise se veut réaliste, pragmatique et évolutif, qu'il prend en compte sa diversité, son potentiel de développement économique mais aussi son caractère majoritairement rural et notre volonté de le préserver, ainsi que la nécessité de prendre en compte l'urgence climatique et de proposer des solutions ;
- Que les documents de planification de la CC Thelloise, en cours d'élaboration ou de révision (SCoT, PLH, PCAET, PMS) lui sont adossés ;
- Que le pilotage de la démarche a été confiée par le Président de la CC Thelloise aux deux conseillers délégués au Projet de Territoire et aux solidarités territoriales qui se sont appuyés sur un comité de pilotage ;
- Que le Projet de Territoire porte sur trois grandes orientations déclinées en enjeux, axes de développement et actions :
 - Un territoire qui favorise le développement économique durable
 - Un territoire d'accueil qui prône la solidarité
 - Un territoire préservé et valorisé.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le Projet de Territoire sur la période 2023 à 2035 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230208-080223-DC-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023